
Ville de Trois-Rivières

Projet de règlement n° 72 / 2022 modifiant le Règlement établissant un mode de tarification relatif à l'accès au parc de l'île Saint-Quentin (2017, chapitre 31) afin de prolonger la période de gratuité pour les droits d'accès

1. L'article 5.1 du Règlement établissant un mode de tarification relatif à l'accès au parc de l'île Saint-Quentin (2017, chapitre 31) est modifié par le remplacement, dans le cinquième et le sixième alinéa, de « 30 avril » par « 31 mai » partout où il se trouve.

2. Le règlement qui découlera du présent projet de règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Édicté à la séance du Conseil du 19 avril 2022.

M. Jean Lamarche, maire

M^e Marie-Michèle Lemay,
assistante greffière